

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le CINQ JUIN à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AOUT (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative sous la présidence de Mme HÉBERT Aline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Date de convocation : 29/05/2026

Présents : M. BONNET Olivier, FLORUS Pascal, BORDAS Cédric, REBATTET Françoise, MANENT Elise, CARTELLIER Jérôme, FERREOL Julie, COURVOISIER Jean-Luc, ORIOL Elodie, ANGLEYS Catherine

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.
ORIOU Elodie est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Chantier « Coup de main, coup de fun 2026 » (anciennement Chantier Loisirs)
- Désignation représentants CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Formation Elus
- Questions diverses

Délibération n°1_050626

OBJET : CHANTIER « COUP DE MAIN, COUP DE FUN » 2026

Madame Julie FERREOL, Conseillère Déléguée, présente au Conseil Municipal le projet de « Coup de main, coup de fun » 2026 (anciennement « Chantier loisir ») en partenariat avec « Maison des Collines Hauterives ».

Objectifs :

- Investir un groupe de jeunes dans l'entretien des espaces communaux.
- Permettre aux jeunes de financer leurs projets de loisirs, ou par extension de l'accompagnement de projet.
- Créer du lien entre les familles, les élus de leur commune, et l'association Familles Rurales.
- Transformer le regard des habitants sur leur jeunesse si besoin

- Sensibiliser un groupe d'enfants au respect et à l'entretien des espaces communaux à travers des actions concrètes.
- Permettre aux enfants de participer à des projets collectifs favorisant leur implication, leur autonomie et le financement d'activités ou de sorties.
- Valoriser l'image des enfants auprès des habitants en mettant en avant leur engagement et leur participation à la vie de la commune.

Le projet est ouvert à 12 (ou 16) jeunes maximums entre 8 et 13 ans.
La Maison des collines met à disposition 2 animateurs enfance/jeunesse, sur la semaine du 06 au 10 juillet 2026.

Les matinées sont destinées à la réalisation de tâches d'entretien sur des espaces communaux.
Les après-midis étant occupées par des loisirs encadrés par la Maison des collines.

Les familles participent financièrement au projet en fonction du quotient familial de 16 € à 36 €/ semaine.

Pour les jeunes qui ne sont pas encore adhérent à la Maison des collines, une adhésion de 25€ / famille sera demandée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le projet « Coup de main, coup de fun » pour l'été 2026.
- S'engage à verser à la MAISON DES COLLINES, une bourse de :
 - o 900 € pour un groupe de 12 enfants.
 - o Si groupe > à 12 enfants, + 75€ / enfant supplémentaire + 115€ pour la location d'un minibus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention proposée ainsi que tout document concernant cette décision.

DÉBAT : Pas de débat

Délibération n°2_050626

OBJET : DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 avril 2026 concernant la composition de la CLECT, décidant que la CLECT est composée de 34 membres soit 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune désigné par le conseil municipal.

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Porte de Drômardèche,

Vu le vote du Conseil municipal, 10 Voix POUR et 1 ABSTENSION, de procéder à la désignation de ses représentants à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Le Conseil Municipal,

- DESIGNER Aline HÉBERT comme représentant titulaire du Conseil municipal de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de de la communauté de communes Porte de Drômardèche.
- DESIGNER Jérôme CARTELLIER comme représentant suppléant du Conseil municipal de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de de la communauté de communes Porte de Drômardèche.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

DÉBAT : Elodie ORIOL ne participe pas au débat ni au vote.

Délibération n°3_050626
OBJET : FORMATION ÉLUS

Dans le cadre du droit à la formation des élus, Madame le Maire propose 2 journées de formation avec la FMP Formation-Conseil / Formation des Elus.

Formations en présentiel :

- « Les essentiels pour réussir son mandat municipal » : 7h
- « Urbanisme » et « éducation » : 7h

Afin de diminuer les coûts, il est proposé de mutualiser ces 2 jours de formation d'élus avec la commune de Tersanne.

Le coût total de cette formation étant de 4 000€, le coût serait donc de 2000€ pour Tersanne et 2000€ pour la commune de St Martin-d'Août.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'accepter la proposition de « FMP Formation-Conseil / Formation des Elus » pour un montant de 2 000€ pour la commune de Saint-Martin-d'Août.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant cette décision.

DÉBAT : A voir pour dates de formation sur Septembre 2026

Délibération n°4_050626

OBJET : MODIFICATION DÉLÉGUÉ « AGENT » CNAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un autre délégué « agent » sur St Martin d'Août pour le CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE pour le personnel communal)

En effet, Cécile BONNAFOUX (née GALTIER) ne peut être nommée, étant une agent inter-communal et n'étant pas rattachée aux effectifs de Saint-Martin-d'Août pour le CNAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉSIGNE Claudine ANDRIEU, déléguée « agent » auprès du CNAS.

DÉBAT : Pas de débat

QUESTIONS DIVERSES :

- Chantier « Coup de main, Coup de fun 2026 » :
 - ➔ *Thèmes qui pourraient être abordés dans le Podcast réalisé par les enfants : La bascule, La baume Aragon, La Fontaine, Le Layetier, La Maison du Chiry, La Menuiserie*
- Périscolaire :
 - ➔ *La Maison des Collines interviendra les jeudis et vendredis du 11 juin au 3 juillet pour accompagner nos agents dans l'animation de ce temps.*
- SIVOS : *L'Educateur sportif partira à la retraite en juin 2027.*
- Organisation journée SOLIHA : *La communication va être publiée la semaine prochaine.*
- Voque 2026 : *Organisation en cours*
- Communication : *prochain bulletin à prévoir mi-juillet*

LE MAIRE
Aline HÉBERT

Le secrétaire de séance
Elodie ORIOL